

PROCES-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION FEMININE

Réunion du mardi 30 janvier 2024

Présidence : **M. Pascal Lefevre**

Présents : **Mme Vanessa Mizzi - MM. Fabrice Garlaschi - Mickael Guillamot - Mickael Herry - Gabriel Jost - Jacques Olivier - Pascal Rousset - Régis Rubies**

Absents excusés : **Mme Laetitia Duchemin - MM. Jean Brzozowski**

Le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.

CHALLENGE FUTSAL SENIORS FEMININ

Le dimanche 21 janvier 2024 s'est déroulée au palais des sports d'Agde la finale du challenge Futsal Seniors Féminin.

Une belle après-midi en présence des clubs ASCM Saint-Just, Entente Corneilhan Lignan, US Basses Cevennes, Le FC Thongue & Libron, Avenir Castriote, FC Sussargues et des joueuses impliquées à pratiquer le meilleur football dans le respect des règles du jeu en salle et de fairplay.

Pascal président de la section féminine de la commission des pratiques sportives, Bernard Mimosa membre de la commission technique accompagnaient Yoann Vincent notre conseiller technique pour l'organisation.

David Blattes président du District a remis au Football Club de Sussargues le trophée des vainqueurs et un ballon de Futsal pour les clubs présents.

Le District remercie le trio arbitral pour son engagement ainsi que toutes les personnes ayant contribué à cette manifestation et la ville d'Agde pour la mise à disposition de la salle.

La finale régionale se déroulera le week-end du 02 et 3 mars (le lieu reste à déterminer).

RAPPEL PLATEAU DECOUVERTE FOOT A 8

Comme l'année dernière des journées découvertes Foot à 8 seront proposées aux équipes évoluant à 5 (U11F et U13F).

Les dates retenues sont les week-ends du :

28/01/2024

24/03/2024

05/05/2024

26/05/2024

FESTIVAL FOOT PITCH U13F

Résultat du 1^{er} tour

résultat Pitch U13F

			Forfait	1er	2eme	
Poule A						
	Club	Equipe	Points	matches	Défi	Total
1	514400 - R.C. VEDASIEN	R.C. VEDASIEN 1 F	6	3	3	9
2	512224 - U.S. VILLENEUVE	U.S. VILLENEUVOISE 1 F	0	1	1	1
3	547494 - F.C.SUSSARGUES	F.C.SUSSARGUES 1 F	3	2	2	5
Poule B						
1	582757 - JACOU CLAPIERS	JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION 1 F	6	3	3	9
2	503367 - AV. CASTRIOTE	AV. CASTRIOTE 1 F	3	2	2	5
3	581021 - F. C. PAS DU LOUP	F. C. PAS DU LOUP 1 F	0	0	0	0
Poule C						
1	500099 - MONTPELLIER	MONTPELLIER HERAULT S.C 1F	6	3	3	9
2	528515 - A.S.MONTARNAUD	A.S.MONTARNAUD ST PAUL VAIHAUQUES MURVIEL 2 F	3	1	1	4
3	520449 - P.I. VENDARGUES	P.I. VENDARGUES 1 F	0	2	2	2
Poule D						
1	541234 - ENT. ST CLEMENT	ENT. ST CLEMENT MONTFERRIER 1 F	6	4	4	10
2	520449 - P.I. VENDARGUES	P.I. VENDARGUES 2 F	4	3	3	7
3	514400 - R.C. VEDASIEN	R.C. VEDASIEN 2 F	1	2	2	3
4	528675 - ARCEAUX MONTPELLIER	ARCEAUX MONTPELLIER 1 F	5	1	1	6
Poule E						
1	503349 - ASPTT MONTPELLIER	ASPTT MONTPELLIER 1 F	6	3	3	9
2	500152 - GALLIA C. LUNEL	GALLIA C. LUNELLOIS 1 F	0	2	2	2
3	503393 - U. S. MAUGUIO	U. S. MAUGUIO CARNON 1 F	3	1	1	4
Poule F						
1	561208 - AMBITION SPORTIVE	AMBITION SPORTIVE MEDITERRANEE 34 1 F	7	4	4	11
2	530106 - F.C. LESPIGNAN	F.C. LESPIGNAN VENDRES 1 F	2	2	2	4
3	564600 - SPORTING CLUB	SPORTING CLUB SETOIS 1 F	1	3	3	4
4	581335 - MEZE STADE F.C.	MEZE STADE F. C. 1 F	5	1	1	6
Poule G						
1	582745 - F.C. THONGUE ET LIBRON	F.C. THONGUE ET LIBRON 1 F	6	3	3	9
2	553074 - AVENIR SPORTIF	AVENIR SPORTIF BEZIERS 1 F	3	2	2	5
3	551642 - ENT. S. COEUR HERAULT	ENT. S. COEUR HERAULT 1 F	0	1	1	1
Poule H						
1	548146 - R.C.O. AGATHOIS	R.C.O. AGATHOIS 1 F	3	3	3	6
2	561208 - AMBITION SPORTIVE	AMBITION SPORTIVE MEDITERRANEE 34 2 F	0	0	0	0
3	582745 - F.C. THONGUE ET LIBRON	F.C. THONGUE ET LIBRON 2 F	0	2	2	2

Dans chaque poule, deux équipes finissant 1ères et 2 équipes finissant deuxièmes du tour 1.
Le tour 2 aura lieu le samedi 2 mars 2024.

Les plateaux du tour 2 après tirage :

Poule A
F.C. THONGUE ET LIBRON 1 F
MONTPELLIER HERAULT S.C 1F
U. S. MAUGUIO CARNON 1 F
AV. CASTRIOTE 1 F

Poule B
R.C.O. AGATHOIS 1 F
ASPTT MONTPELLIER 1 F
A.S. MONTARNAUD ST PAUL VAIHAUQUES MURVIEL 2 F
MEZE STADE F. C. 1 F

Poule C
AMBITION SPORTIVE MEDITERRANEE 34 1 F
JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION 1 F
F.C. SUSSARGUES 1 F
P.I. VENDARGUES 2 F

Poule D
R.C. VEDASIEN 1 F
ENT. ST CLEMENT MONTFERRIER 1 F
AVENIR SPORTIF BEZIERS 1 F
F.C. THONGUE ET LIBRON 2 F

Organisateur du plateau

Les plateaux seront disponibles sur le FAL courant février.

Pour ce 2^{ème} tour il faudra effectuer le défi jonglerie, suivit de 3 matchs de 20 min avec pause coaching. A l'issue de ce tour les 2 premières équipes seront qualifiées pour la finale.

- Plateaux amicaux pour les équipes non qualifiées

Plateau 1

U.S. VILLENEUVOISE 1 F
F. C. PAS DU LOUP 1 F
P.I. VENDARGUES 1 F

Plateau 2

R.C. VEDASIEN 2 F
ARCEAUX MONTPELLIER 1 F
GALLIA C. LUNELLOIS 1 F

Plateau 3

F.C. LESPIGNAN VENDRES 1 F
SPORTING CLUB SETOIS 1 F
ENT. S. COEUR HERAULT 1 F
AMBITION SPORTIVE MEDITERRANEE 34 2 F

SENIORS A 11 TERRITOIRE

Rappel des obligations

D. CHAMPIONNAT FEMININ Seniors F

Article 1 Organisation

A partir de la saison 2022 – 2023, les districts de la LFO organisent de manière commune un Championnat Féminin en deux phases.

- La première phase dite de brassage en matchs « Aller » uniquement se déroulera de mi-septembre à mi-décembre par deux poules constituées d'équipes du District de l'Hérault et du Gard. A la fin de la première phase les huit meilleures équipes seront qualifiées pour la poule

Territoriale de la deuxième phase. Les équipes restantes participeront à un championnat Départemental 1

- La deuxième phase dite Territoriale ainsi que le championnat D1 en matchs « Aller-Retour » se dérouleront de mi-janvier à mi-mai

- Les deux premières équipes de la poule territoriale seront qualifiées pour la Phase d'accession Régionale qui se jouera les week-ends des 25 et 26 mai, 1 et 2 juin, 8 et 9 juin 2024. Pour participer à la PAR, les équipes devront satisfaire aux deux critères suivants :

- 1) Avoir engagé, dans la saison en cours, au moins une équipe féminine jeune (U13F, U15F ou U18F) participant à un championnat régional ou départemental en football libre à 5, à 8 ou à 11 jusqu'à son terme

Ou bien,

- Disposer, dans la saison en cours, d'une école de football féminin comprenant au moins dix joueuses licenciées de U6F à U11F. A la demande de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions (LFO), les clubs devront être en mesure de justifier de la participation effective desdites joueuses à des manifestations de football d'animation

- 2) Ne pas avoir fait plus d'un forfait au cours de la saison

Les Règlements Généraux de la LFO définissent les modalités de la Phase d'Accession Régionale

Actuellement 3 clubs sur 6 répondent à ces obligations.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

FÉMININES A 8

⚽ Poule D1

LAVERUNE FC 1/ASPTT MONTPELLIER 2

Du 28 janvier 2024

Est reportée au 25 février 2024

(Accord des clubs)

FORFAITS

M. ARCEAUX 1 (528675)

27710053 – U15F D1 du 20/01/2024

Contre ENT ST THIB PEZENAS 1

Courriel du 19/01/2024

Amende : 14€ (forfait notifié)

US BEZIERS 1 (551335)

27710257 – U18F D1 (B) du 20/01/2024

Contre Lavérune FC 1

Courriel du 18/01/2024

Amende : 14€ (forfait notifié)

US MAUGUIO CARNON 1 (503393)

27710225 – U18F D1 (A) du 20/01/2024
Contre ATHENA FC 1

Courriel du 20/01/2024 à la permanence du District

Amende : 14€ (forfait notifié)

SC SETE 1 (564600)

27710918 – Féminines à 11 Territoire du 21/01/2024
Contre ES Nîmes 1

Courriel du 19/01/2024

Amende : 20€ (forfait notifié)

MONTARNAUD AS 1 (528515)

27716628 – U13F D2 (B) du 27/01/2024
Contre LESPIGNAN VENDRES 1

Courriel du 27/01/2024

Amende : 14€ (forfait notifié)

ST JUST ASCM 1 (536083)

27722071 – Féminines à 8 D2 du 28/01/2024
Contre SUSSARGUES FC 2

Courriel du 17/01/2024

Amende : 40€ (forfait notifié X 2 domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCH NON CONFORMES

MTP ARCEAUX 1 (528675)

27716626 – U13F D2 (B) du 20/01/2024
Amende : 30 €

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

CASTRIES AV 1 (503367)

27738635 – U13F D2 (A) du 20/01/2024
Amende : 5 € (arbitre assistant)

MEZE STADE FC 1 (581335)

27716627 – U13F D2 (B) du 27/01/2024
Amende : 5 € (banc)

SC SETE 1 (564600)

27709922 – U13F D1 (A) du 20/01/2024

Amende : 5 € (arbitre assistant)

AGDE RCO 1 (548146)

27709922 – U13F D1 (A) du 20/01/2024

Amende : 5 € (arbitre assistant)

FC 3MTKD 1 (560817)

27710057 – U15F D1 du 27/01/2024

Amende : 5 € (banc)

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

FC 3MTKD 1

56264.1 – Féminines à 11 Territoire du 21/01/2024

CASTELNAU CRES 1

57042.1 – Féminines à 11 D1 du 21/01/2024

SC SETE 1

55945.1 – U13F D1 du 20/01/2024

VIL MAGUELONE 1

57115.1 – U13F D2 (A) du 20/01/2024

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa réunion du mardi 6 février 2024, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 30 janvier 2024

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire,
Mickael Guillamot